

**AVEP
MONTHEY
RAPPORT DE GESTION 2017**

COMPTES SWISS GAAP RPC FONDAMENTALES

- BILAN

- COMPTE D'EXPLOITATION

- TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL

- ANNEXE AUX COMPTES

**AVEP
MONTHHEY
BILAN AU 31.12.2017**

Actif	Annexe	2017	2016
en CHF			
Liquidités		147'787	140'719
Comptes de régularisation actifs		4'845	12'830
Actif circulant		152'632	153'549
Immobilisations financières		4'335	4'333
Actif immobilisé		4'335	4'333
Total Actif		156'967	157'882
Passif			
en CHF		2017	2016
Créanciers		10'165	9'542
Comptes de régularisation passifs		2'870	3'055
Engagements à court terme		13'035	12'596
Capital propre		101'726	98'370
Réserve d'exploitation		43'559	43'559
Résultat de l'exercice		-1'353	3'356
Capital de l'organisation	1	143'933	145'285
Total Passif		156'967	157'882

**AVEP
MONTHHEY
COMPTE D'EXPLOITATION 2017**

Produits	Annexe			
en CHF		Comptes 2017	Budget 2017	Comptes 2016
Dons sans affectation		1'134	-	2'406
Donations reçues		1'134	-	2'406
Subvention OFAS		197'285	197'285	200'352
Subvention Etat du Valais		150'000	150'000	150'000
Autres contributions		6'450	5'400	6'495
Subventions et contributions		353'735	352'685	356'847
Produits des animations		7'068	8'000	7'750
Produits de l'information		18	300	280
Produits des cours		8'271	6'400	6'387
Produits des prestations		15'357	14'700	14'417
Produits financiers		18	-	18
Produits divers		236	300	285
Autres produits d'exploitation		255	300	302
Total produits d'exploitation		370'480	367'685	373'972
Charges				
Salaires et charges sociales		-285'894	-298'000	-270'431
Autres frais du personnel		-2'591	-2'200	-1'194
Honoraires de tiers		-19'771	-19'500	-19'534
Frais des bénévoles		-	-2'000	-299
Charges personnel, tiers et bénévoles		-308'255	-321'700	-291'457
Frais d'animations		-12'944	-12'600	-13'269
Frais d'informations		-5'261	-5'000	-4'784
Frais des cours		-6'226	-7'400	-5'673
Charges directs des prestations		-24'431	-25'000	-23'726
Entretien et frais d'infrastructure		-3'328	-7'300	-6'734
Loyers et charges		-31'900	-32'700	-31'957
Charges de structure		-35'227	-40'000	-38'691
Frais administratifs		-2'215	-6'000	-5'087
Charges financières		-152	-200	-143
Autres charges d'exploitation		-2'782	-3'450	-2'883
Charges de fonctionnement		-5'149	-9'650	-8'113
Total charges d'exploitation		-373'063	-396'350	-361'988
Résultat d'exploitation		-2'583	-28'665	11'985
Cotisations - soutien		1'230	-	950
Produits hors exploitation		-	-	3'244
Résultat hors exploitation		1'230	-	4'194
Résultat avant variation des fonds		-1'353	-28'665	16'179
Variations des fonds				
Résultats avant variation des fonds		-1'353	-28'665	16'179
Attribution aux fonds	2	-	-	-12'823
Résultat de l'exercice		-1'353	-28'665	3'356

**AVEP
MONTHEY
TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL 2017**

Désignation en CHF	01.01.2017	Apports	Prélèvements	31.12.2017
Capital propre	101'726	0	0	101'726
Réserve d'exploitation	43'559	0	0	43'559
Résultat d'exercice	0	0	-1'353	-1'353
Total Capital de l'organisation	145'285	0	-1'353	143'933

en CHF	01.01.2016	Apports	Prélèvements	31.12.2016
Capital propre	98'370	0	0	98'370
Réserve d'exploitation	30'736	12'823	0	43'559
Résultat d'exercice	0	3'356	0	3'356
Total Capital de l'organisation	129'106	16'179	0	145'285

AVEP MONTHEY

ANNEXE AUX COMPTES 2017

Principes comptables et méthodes d'évaluation

La comptabilité et les comptes annuels sont conformes aux dispositions légales et aux statuts de l'association.

Les comptes sont établis selon les normes fondamentales Swiss GAAP RPC avec renonciation à la RPC 4.

Les comptes sont présentés en CHF sans les centimes, il peut demeurer des différences non significatives liées aux arrondis.

Principes d'évaluation

Le principe des coûts d'acquisition ou d'exploitation est appliqué d'une manière générale à la présentation des comptes. Les remarques suivantes s'appliquent aux postes principaux du bilan :

- Actif circulant à la valeur nominale
- Actif immobilisé à la valeur d'acquisition
- Engagements étrangers à court terme à la valeur nominale

Informations complémentaires

Organisation et but

L'Association AVEP sise Rue du Martoret 31a à 1870 Monthey, est une association régie par les art. 60 & ss du Code civil suisse.

Ses buts sont :

- L'association représente les intérêts des personnes souffrant de handicaps ou de troubles psychiques et de leurs proches auprès des partenaires publics et privés.
- Elle contribue à l'accueil, dans un esprit d'entraide et de solidarité, de toute personne confrontée à des difficultés psychiques ou sociales et la soutient, ainsi que sa famille et ses proches.
- Elle développe des activités de conseil et d'aide aux personnes souffrant de difficultés psychiques et tisse des réseaux de solidarité.
- Elle peut organiser ou participer à toute manifestation visant ses buts.
- Elle forme et perfectionne les proches, les bénévoles et les professionnels.
- Elle offre, aux personnes confrontées à la souffrance psychique, des activités et des prestations répondant à leurs besoins.
- Elle donne la priorité à la parole des personnes qui ont l'expérience de la souffrance psychique et à leurs proches.
- Elle favorise et développe l'habileté et les compétences des personnes en organisant des cours spécifiques à leur intention.
- Elle promeut le bien-être de personnes présentant des handicaps psychiques et l'amélioration de leur statut social et juridique.
- Elle agit pour une meilleure compréhension des troubles psychiques au sein de la communauté et engendre la mobilisation de ses ressources afin de les rendre accessibles à tous.
- Elle favorise la mise en œuvre de tout ce qui est nécessaire à l'épanouissement et à l'autonomie individuelle des personnes qui vivent avec des déficiences psychiques et / ou des personnes avec des difficultés d'adaptation sociale.
- L'association a également pour vocation de collaborer avec toute institution de droit public ou de droit privé aux fins de réaliser ses buts.
- Elle défend le droit de toute personne à une place dans la collectivité et à des rôles sociaux valorisés reconnus par celle-ci.
- L'action de l'association se veut complémentaire de celle des services et institutions déjà existants. Elle crée des partenariats avec des acteurs de la santé et du social.
- Elle coordonne les offres de prestations et met en place des moyens permettant l'échange, le soutien et la collaboration de ses membres.

Composition du Comité pour l'exercice 2017

BOCHATAY Danielle	Présidente
BESSE Chantal	Membre
FREYMOND Marc	Membre
PITTET Sylvie	Membre
ROCHAT Gilbert	Membre

Rémunération de l'organe dirigeant

Le Comité de l'association exerce sa fonction à titre bénévole. Aucune rémunération n'a été versée.

Emplois à plein temps

L'AVEP a employé 2.65 ETP rémunérés

Organe de révision

Fiduciaire BDO, Sion

Mandat confié : examen succinct

AVEP MONTHEY ANNEXE AUX COMPTES 2017

Organe comptable

AIGC Association Interrégionale de Gestions et Comptabilités, Ch. En Budron D5, Le Mont-sur-Lausanne

Valeur résiduelle de dettes découlant d'opérations de crédit-bail

	2017	2016
Néant	0	0

Dettes envers des institutions de prévoyance

	2017	2016
Néant	3'250	3'234

Montant des sûretés constituées en faveur de tiers

	2017	2016
Néant	0	0

Montant des actifs engagés en garantie de dettes et des actifs grevés d'une réserve de propriété

	2017	2016
Néant	0	0

Evénements survenus après la date du bilan

- Néant

Rapport de performance

Le rapport annuel 2017, à disposition sur demande, tient lieu de rapport de performance.

Commentaires du bilan

1. Capital de l'organisation

2017	01.01	Attribution	Utilisation	31.12
Capital propre	101'726	0	0	101'726
Réserve d'exploitation	43'559	0	0	43'559
Résultat d'exercice	0	0	-1'352	-1'352
	145'285	0	-1'352	143'933

2016	01.01	Attribution	Utilisation	31.12
Capital propre	98'370	0	0	98'370
Réserve d'exploitation	30'736	12'823	0	43'559
Résultat d'exercice	0	3'356	0	3'356
	129'106	16'179	0	145'285

Commentaires du compte d'exploitation

2. Attribution aux fonds

	2017	2016
Capital propre	0	0
Réserve d'exploitation	0	12'823
	0	12'823

Le Mont-sur-Lausanne, le 9 avril 2018/AIGC